

De: Bureau Wérion - Bosmans et fils - Cathy Quertenmont
<cathy.quertenmont@bureauwerion.onmicrosoft.com>
Envoyé: mercredi 18 décembre 2019 15:35
À: cg@microconstruct.be
Objet: RE: RE: Objet de risque: Véhicule - Véhicule : 1CXF923 - FORD MONDEO - MICRO
CONSTRUCT SERVICES - Dossier 715/00
Pièces jointes: image001.jpg; image002.jpg; image003.jpg; OFFRE P VELO AEDES.pdf; TARIF P
VELO.pdf; 005-cg-p-velo-20190410.pdf

Bonjour,

Concernant l'offre pour les vélos :

1. Pour la garantie RC, cela dépend du type :

La classification pour l'assurance se fait conformément à la loi relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs (la Loi RC Auto).

On distingue deux types :

- _ les vélos électriques avec un moteur qui ne fonctionne qu'en pédalant
- _ les vélos électriques avec un moteur autonome.

Les vélos électriques avec un **moteur qui ne fonctionne qu'en pédalant**, sont assurés dans la **RC Vie Privée**.

Les vélos électriques avec un **moteur autonome** sont, selon la Loi RC Auto, assimilés à un véhicule automoteur. Par conséquent, ils doivent être assurés en RC Auto et une carte verte devra être délivrée pour ces vélos électriques.

2. Au niveau offre, nous avons la compagnie Aedes qui propose le produit « P VELO ». Voir en annexe fiche du produit, tarif et conditions générales.
Le tarif est identique quelle que soit la valeur du vélo (maximum 10.000 €).
Les garanties peuvent être souscrites séparément (sauf l'assistance qui est en complément de l'omnium).
Lien internet : <https://www.aedessa.be/assurances/velo>

Nous pouvons en discuter lors de votre passage au bureau ce vendredi.

Bien à vous.

Cathy Quertenmont
Bureau Wérion SA
Courtier indépendant en assurances,
Placements et crédits
Rue de la Montagne 14
5650 Walcourt
Tél : 071/61.15.62
Fax : 071/61.12.35
Werion.JP@Portima.be
Entreprise agréée fsma n° 0895.384.432



Votre Courtier
Votre meilleur
Assurance

— VOTRE COURTIER EN ASSURANCES —
BUREAU WÉRION & CIE
LA QUALITE, LE SERVICE, LES MEILLEURS PRIX
— 071/61.15.62 —



INNOVATEUR D'ASSURANCES

VOTRE INTERMEDIAIRE:

BUREAU WERION SA
RUE DE LA MONTAGNE 14
5650 WALCOURT
Tél. : 071/61.15.62
Fax : 071/61.12.35
Email : werion.jp@portima.be

TARIFICATION

P-Vélo

P-Vélo

Candidat preneur	: GOBLET CHRISTIAN
Catégorie	: Electrique <= 25 km/h
Fractionnement	: Annuel
Valeur assurée	: 2.600,00 €

BUDGET ANNUEL PRIMES D'ASSURANCE TTC

Responsabilité civile	:	84,00 €
Omnium	:	98,00 €
Assistance	:	10,01 €
Protection juridique	:	24,00 €
Individuelle accident cycliste	:	48,01 €
TOTAL	:	264,02 €

La présente tarification est donnée à titre informatif et n'engage en aucun cas la Compagnie à accepter de couvrir le risque présenté. Celle-ci est communiquée aux seuls courtiers travaillant avec la Compagnie. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme un document précontractuel pouvant être remis aux preneurs d'assurances et/ou aux assurés, ni se substituer à tout document légal requis par ailleurs à cet égard. Elle est valable un mois à dater de son impression.

Fait le 16/12/2019 17:21

Par et pour les courtiers

S.A. AEDES
Route des Canons, 3
B - 5000 NAMUR

Tél : +32 81 74 68 46
Fax : +32 81 73 04 87
info@aedessa.be
www.aedessa.be

FSMA 065325A
RPM Namur
BE 0460.855.809

IBAN BE 82 06824626 7768
BIC : GKCCBEBB

Assurance Vélo et Engins de déplacement

Document d'Information sur le produit d'assurance P-Vélo

Aedes SA – Belgique – Agent d'assurances – FSMA 065325A



Ce document d'information a pour but de vous donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires concernant l'assurance choisie et vos obligations, veuillez consulter les conditions précontractuelles et contractuelles relatives à cette assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Le produit P-Vélo est techniquement assuré par MONCEAU GENERALE ASSURANCES. L'assurance P-Vélo permet de couvrir tout type de vélos et engins de déplacement au travers de quatre garanties indépendantes : une garantie visant à couvrir les dommages au vélo (garantie Omnium), les dommages corporels du cycliste (garantie Individuelle Cycliste), la protection juridique ainsi que la responsabilité civile de l'assuré lors d'un accident avec un tiers. Une assistance technique et mécanique est vendue en connexité avec la garantie Omnium.



Qu'est-ce qui est assuré ?

4 garanties indépendantes :

- ✓ **Responsabilité Civile**
Couverture des dommages matériels et corporels causés aux tiers en cas d'accident si votre responsabilité est engagée. Cette garantie peut couvrir tout vélo et tout cycliste en complément ou en l'absence d'une R.C. Familiale.
- ✓ **Individuelle cycliste**
Couverture des lésions corporelles suite à une chute ou un accident avec le vélo assuré.
- ✓ **Protection juridique**
Défense amiable et en justice de vos intérêts en cas de litiges survenus en utilisant votre vélo.
- ✓ **Omnium**
Elle couvre le vol et le dégât matériel de votre vélo ou de votre engin de déplacement. Vous bénéficiez également d'une assistance partout en Belgique.

Clause Cannibale : De meilleures conditions omnium vélo dans une autre compagnie en Belgique ? La P-Vélo s'aligne.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Consultez les conditions générales et/ou particulières pour plus de détails.

- × **En RC et Individuelle cycliste** : les dommages causés par les vélos dont l'assistance électrique permet de dépasser 45 km/h.
- × **En omnium** : le vol du vélo ou de l'engin de déplacement/du VTT/du vélo de course si les mesures de prévention décrites dans les conditions générales n'ont pas été respectées, la compétition à l'issue de laquelle une récompense pécuniaire est attribuée à un participant.
- × **Dans les garanties autres que la RC** : la faute lourde de l'assuré tels que coups et blessures volontaires, fraudes et/ou escroqueries, abus de confiance, vols, violences, agressions et vandalisme.



Y a-t-il des restrictions de couverture ?

Franchise Omnium pour les VTT/Vélos de course : montant restant à votre charge. En dégâts matériels, 10% de la valeur assurée. En cas de perte totale ou de vol complet, 20% de la valeur assurée.

Montant de l'indemnisation : en RC, limitation au plafond prévu par la législation. Pour les 3 autres garanties, limitation aux montants prévus dans les conditions générales.



Où suis-je couvert(e)?

- ✓ La garantie Responsabilité Civile est acquise dans les pays repris sur la carte verte.
- ✓ La garantie omnium est valable dans le monde entier
- ✓ Les garanties Protection Juridique et Individuelle cycliste sont acquises en Belgique



Quelles sont mes obligations?

- A la conclusion du contrat, les informations que vous nous communiquez pour apprécier le risque doivent être correctes, complètes et honnêtes
- En cours de contrat, vous devez nous communiquer tout changement pouvant constituer une modification sensible et durable du risque assuré
- En cas de sinistre, le déclarer aussi rapidement que possible et au plus tard un mois après sa survenance



Quand et comment effectuer les paiements?

Vous avez l'obligation de payer annuellement la prime et vous recevez pour cela une invitation à payer. Une prime fractionnée est possible et ce, sans majoration de la prime.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La durée, l'échéance annuelle et la date de prise d'effet de l'assurance sont indiquées dans les conditions particulières. Le contrat se souscrit pour une durée d'un an et est reconductible tacitement. La couverture entre en vigueur après paiement de la première prime.



Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance au plus tard trois mois avant la date d'échéance annuelle du contrat. La résiliation du contrat doit se faire par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par la remise d'une lettre de résiliation avec accusé de réception.

Aedes SA – Route des Canons 3, B-5000 Namur – RPM Namur – TVA BE 0460.855.809 – www.aedessa.be

Tél. +32 (0)81 746 846 – Fax. +32 (0)81 730 487

Agent d'assurances inscrit auprès de la F.S.M.A (autorité de contrôle des entreprises d'assurances et des intermédiaires d'assurances – Rue du Congrès 12-14, B-1000 Bruxelles) sous le numéro 065325 A.

Le risque est techniquement assuré par MONCEAU GENERALE ASSURANCES SA, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est situé en France au 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 – 41103 Vendôme Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro B 414.086.355, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution située 4, Place de Budapest 75436 Paris cedex 09 et agissant en Belgique en LPS sous l'agrément 3067 conformément aux articles 556 et suivants de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurances ou de réassurances.